

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du **7 octobre 2022** à **19h30**

N° délibération
D2022-06-05

Date de convocation
3 octobre 2022

Date d'affichage
3 octobre 2022

Nombre de conseillers

<i>En exercice</i>	<i>Présents</i>	<i>Absents exc.</i>	<i>Absent</i>	<i>Votants</i>
13	11	2		13

Etaient présents

M. WOLLJUNG Serge	M. GIRARD Guy	Mme PECYNA Carole
M. MULLER Jean-Marie	Mme CAISSUTTI Claudie	M. BOULANGE Philippe
Mme MARTIGNON Sonia	M. MARTIN Michel	
M. POINSIGNON Gilles	Mme WAGNER Mirèse	
Mme LUBNAU Dominique		

Étaient absents excusés

M. FALLITTO Giovanni	Pouvoir à M. GIRARD Guy
Mme KRÄWER Alice	Pouvoir à Mme. WAGNER Mirèse

Objet : **Vidéoprotection : demande de subvention**

VU la délibération D2014-09-01 du 17 décembre 2014 validant le projet de mise en place d'un système de vidéoprotection ;

VU la délibération D2020-09-04 du 30 novembre 2020 validant le projet de mise en place d'un nouveau système de vidéoprotection afin de disposer d'une supervision de l'ensemble des voies de circulation permettant l'accès au village et d'avoir une meilleure protection des bâtiments et des espaces publics de la commune ;

VU la délibération D2021-10-06 du 26 novembre 2021 demandant l'attribution d'une subvention auprès de la DETR ;

VU l'arrêté DCAT/BAT/N°47 du 22 mars 2022 portant attribution d'une subvention au titre de la DETR pour l'installation d'un système de vidéoprotection aux points d'apports volontaires et rue de la Goulue ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'améliorer certains aspects du dispositif en place et d'étendre le système de vidéoprotection de la commune ;

CONSIDERANT l'avis du référent sécurité du Groupement de Gendarmerie de la Moselle indiquant que le projet est conforme à la législation en vigueur ;

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VU le coût projeté de l'opération ;

Estimation des travaux	HT en €	TTC en €
Extension système vidéoprotection	11 752,00	14 102,00
TOTAL	11 752,00	14 102,40

Monsieur le Maire présente les différentes sources de financement de ce projet et demande au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter des subventions auprès des organismes concernés :

Organisme	Au titre de	Montant demandé
Etat	DTER (Mise aux normes de sécurité et sécurisation des espaces publics) Accordée	4 701,00
GRAND EST	Plan régional de soutien des collectivités aux usages numériques - vidéoprotection	4 701,00
Commune Silly-sur-Nied	Autofinancement	2 350,00
Commune Silly-sur-Nied	TVA	2 350,40
Montant total TTC du projet		14 102,40

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à solliciter auprès des organismes cités ci-dessus toutes subventions relatives à l'extension du système de vidéoprotection.
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'obtention de ces subventions et la réalisation des travaux et à prendre en charge ultérieurement la gestion des équipements subventionnés.

Fait à Silly-sur-Nied, le 7 octobre 2022
 Serge WOLLJUNG, Maire de Silly-sur-Nied


Signature et cachet